

2018 DFPE 176 Subventions (2.874.901 euros) et avenants avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (14e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU relative au fonctionnement de treize de ses établissements d'accueil de la petite enfance.

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 25 au 27 septembre 2017, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU relative au fonctionnement d'un quatorzième établissement d'accueil de la petite enfance, ouvert fin août 2017 dans le 13^{ème} arrondissement.

La capacité d'accueil totale pour l'ensemble de ces 14 établissements est de 540 places.

Ces conventions, d'une durée de 3 ans et de 2 ans et 4 mois (pour l'établissement « Une ronde autour du monde » ayant ouvert fin août 2017), viendront à échéance le 31 décembre 2019. Elles insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2018, il est proposé de signer des avenants n°1 et n°2 à ces conventions qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2018 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation.

Après étude des budgets présentés pour 2018 et annexés aux avenants, il est proposé de fixer la subvention globale à 2.874.901 euros.

Cette subvention globale comprend :

- une subvention pour la crèche collective située 16/20, rue des Meuniers (12e) de 96.235 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 5, passage Chanvin (13e) de 390.273 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 9/11, rue de la Santé (13e) de 32.929 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil situé 15/21, avenue Claude Régaut (13e) de 192.975 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 8, place Farhat Hached (13^e) de 156.322 euros
- une subvention pour la crèche collective située 40, rue Boulard (14e) de 58.222 euros,

- une subvention pour la crèche collective située 39 bis, avenue René Coty (14e) de 926.482 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 26, rue du Saint Gothard (14e) de 48.455 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 29 boulevard Saint Jacques (14e) de 269.661 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 26 bis, rue du Faubourg Saint Jacques (14e) de 91.230 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 6/8, rue Dulac (15e) de 176.968 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 6, rue Colette Magny (19e) de 149.734 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 15, Allée des Eiders (19e) de 136.058 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 5, rue Adolphe Mille (19e) de 149.357 euros,

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU les avenants aux conventions et la convention, ci-joints, qui fixent la subvention pour chacun des établissements et dont le total est de 2.874.901 euros au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris